

# Mouvement international

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 3

PDF erstellt am: **26.04.2024**

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

proposition, relative à la reprise d'une hypothèque de la Coopérative des gypsiers-peintres de Berne, fut aussi acceptée. Les délégués approuvèrent également le prélèvement sur la fortune en faveur de la caisse de chômage et de la caisse d'invalidité. Par contre, l'admission du rédacteur Hermann Bobst fut repoussée pour la deuxième fois par l'assemblée de délégués. Comme motif il fut invoqué que le contrat relatif à la fusion oblige la Fédération suisse des typographes de n'accepter que les auxiliaires travaillant dans les imprimeries. Après quelques diverses communications, le président central Bräuchi clôtura les délibérations.



## Mouvement international

**Union internationale des organisations des ouvriers et ouvrières de l'industrie alimentaire.** Dans un beau volume de 263 pages, l'Union susnommée publie le rapport d'activité du Secrétariat présenté au III<sup>ème</sup> congrès des ouvriers de l'alimentation et le procès-verbal de ce congrès. Ce volume contient des renseignements sur l'époque qui précéda la création de l'organisation internationale des ouvriers de l'alimentation, sur l'activité de ces derniers et sur la situation des fédérations affiliées.

L'Union internationale des ouvriers de l'alimentation fut fondée en août 1920 à Zurich. Durant sa première année d'existence, 18 fédérations avec 284,645 ouvriers, se répartissant sur 11 pays, se joignirent à elle. Depuis ce moment jusqu'au III<sup>ème</sup> congrès, elle s'augmenta de 12 autres fédérations. Le nombre des organisations affiliées s'élève en 1925 à 29, lesquelles comptent 603,352 membres. Avant 1920, il existait déjà des organisations internationales des ouvriers boulangers et confiseurs ainsi que des ouvriers brasseurs. Il existait également à cette époque un office central des bouchers.

Le rapport en cause oriente sur la forme d'organisation de l'Internationale, sur la constitution et l'activité du comité de l'Union, sur les congrès et l'attitude de principe adoptée au sujet des questions d'admission et d'exclusion. Ici des chapitres particuliers très intéressants traitent de la dissolution et de la reconstitution de la Fédération bulgare des ouvriers de l'alimentation, du refus de reconnaître la fédération unitaire en France, de la démission de la Fédération hollandaise des boulangers et confiseurs et de l'adhésion de la fédération russe.

Les rapports de caisse accusent d'année en année une augmentation des recettes et des dépenses et annoncent un emploi judicieux des moyens financiers disponibles. Une feuille d'avis mensuelle, paraissant en danois, allemand, anglais, français et russe, tirée à 350 exemplaires, tient au courant les organisations affiliées sur l'activité de l'Exécutif.

Un autre chapitre est consacré à l'activité déployée dans le domaine politico-économique et politico-social, aux boycottages internationaux, à la lutte pour la suppression du travail de nuit dans les boulangeries, les boucheries et les minoteries ainsi qu'à l'action contre le port de fardeaux de plus de 75 kilos. Une statistique des salaires renseigne sur les gains dans les principales branches de l'industrie alimentaire, dans les différents pays. De nombreux tableaux orientent sur l'effectif, la constitution, les mouvements de salaire et les grèves ainsi que sur l'extension des contrats collectifs de travail dans les organisations affiliées.

Les rapports des fédérations nationales affiliées et le procès-verbal du III<sup>ème</sup> congrès de l'Union internatio-

nale des organisations des ouvriers et ouvrières de l'industrie alimentaire sont annexés au rapport de l'Internationale.

**Union internationale des travailleurs sur bois.** Le comité exécutif de cette Internationale s'est réuni à Amsterdam au milieu de décembre 1925. L'affiliation de l'Union américaine des charpentiers et menuisiers a été approuvée. Cette organisation est entrée dans l'U.I.T.B. dès le 1<sup>er</sup> janvier 1926 avec un effectif de 340,000 membres.

Le comité exécutif ayant à se prononcer sur une invitation reçue de la Fédération panrusse des travailleurs du bois pour assister à son congrès ordinaire à Moscou en janvier décida de n'y pas donner suite. « Le comité exécutif », est-il déclaré dans une résolution, « confirme son opinion qu'une telle représentation ne saurait avoir de valeur réelle tant que la fédération russe appartient à une Internationale qui combat avec la dernière violence la Fédération syndicale internationale à laquelle nous appartenons. Une collaboration organique entre la Fédération russe des travailleurs sur bois et l'Internationale des travailleurs sur bois ne sera possible que lorsque la centrale nationale russe aura réglé ses relations avec la F. S. I. »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la Fédération sud-africaine du bois, forte de 3000 membres, adhérera directement à l'U.I. Elle était affiliée jusqu'ici à l'U.I.T.B. par l'intermédiaire de la fédération britannique.

**Conférence internationale du personnel des services publics.** L'Internationale du personnel des services publics s'est réunie en décembre 1925 à Berlin. Les fédérations affiliées avaient envoyé de nombreuses délégations; l'Internationale des S. P. est devenue une organisation importante. Etaient représentés: la Belgique (15,000 membres); le Danemark (6500); l'Allemagne (210,000); l'Angleterre (130,000); la France (35,000); la Hollande (14,000); le Luxembourg (260); la Pologne (12,000); la Suède (17,000); la Suisse (11,000); l'Autriche (8000) et la Tchécoslovaquie (12,000 membres). N'était pas représentée l'Espagne qui s'est affiliée dès 1923 à l'Internationale des S. P. L'Internationale d'Amsterdam était représentée par Grassmann (Allemagne) et le Bureau international du travail par de Rooode.

En ouvrant le congrès, le camarade Tevenan (Angleterre) rappela ce que fut la vie du camarade Greulich, décédé à l'âge de 84 ans et qui ne s'intéressa pas seulement à l'organisation suisse, dont il était le fondateur, mais à l'Internationale des services publics tout entière. Le congrès prit ensuite connaissance du rapport du secrétariat, lequel fut adopté après une courte discussion.

La question de créer une Internationale des fonctionnaires donna lieu à une intéressante discussion, plusieurs délégués trouvant cette création tout à fait injustifiée. Le congrès exprima l'avis que les travailleurs manuels et intellectuels devaient se grouper ensemble au sein de la Fédération des services publics (à l'exception des cheminots, des ouvriers et employés des P. T. T.). Une résolution dans ce sens fut adoptée; toutefois, il sera tenu compte des situations acquises et d'une certaine période transitoire.

Le congrès adopta ensuite une résolution de protestation contre le régime fasciste. Dans une autre résolution, le congrès invite ses organisations affiliées à lutter sans relâche contre le militarisme et les armements.

Le congrès mit au point ses nouveaux statuts. Toutes les propositions avaient été soigneusement étudiées par le comité, ce qui facilita beaucoup la discussion. La cotisation annuelle fut élevée de 6 à 10 ct.; cependant,



les organisations ayant à surmonter des difficultés pour remplir leurs obligations statutaires, seront favorisées dans la mesure du possible. Le congrès demeure l'instance supérieure; les deux organes d'exécution sont le comité et le comité directeur. Le comité est composé d'un représentant par organisation affiliée. Chaque fédération ayant plus de 100,000 membres, nomme deux représentants. Le comité doit se réunir au moins une fois par an. Le comité exécutif est composé de cinq membres, y compris le secrétaire. Le congrès ordinaire doit être convoqué au moins tous les trois ans.

La création d'un poste de secrétaire permanent entièrement au service de la fédération internationale, sera discutée au prochain congrès. Le secrétaire actuel van Hinte (Hollande) a été confirmé dans ses fonctions à l'unanimité par le congrès pour une nouvelle période.



## Etranger

**Allemagne.** Pour la première fois depuis l'élaboration d'une constitution républicaine, le peuple allemand aura à se prononcer dans une votation populaire sur des questions importantes. Il s'agit d'une *indemnité* à allouer aux *princes* que la révolution de 1918 a jetés sur le pavé.

La revendication des détronés ne pèche nullement par la modestie. Tandis que ces messieurs avaient «pris la poudre d'escampette» au moment de la débâcle, la réaction leur fait retrouver leur courage, et ils présentent maintenant des revendications pour leurs droits perdus de souverains. Les parlements des différents Etats allemands n'ont pas obtenu dans leur votation de majorité pour déshériter leurs princes. La plupart du temps, les prétentions de maisons régnantes furent réglées par des lois variant d'un Etat à l'autre. Les biens de la couronne leur furent accordés d'emblée; en outre 24 familles reçurent environ 150,000 hectares de précieux terrains, châteaux, etc. Il est vrai que la période d'inflation déprécia une bonne partie des indemnités accordées. Cependant, il faut s'attendre à ce que les maisons régnantes intentent des procès pour se récupérer de la perte que l'inflation leur a fait subir. Une certaine de ceux-ci sont déjà pendants devant les tribunaux. Ce qui, pour la société actuelle est caractéristique, c'est de voir que des millions d'ouvriers avec leurs familles sont dans la plus grande détresse et qu'au même moment l'on songe à assurer la vie dans le luxe pour des dizaines d'années à l'avance aux personnes qui, par leur politique ambitieuse, sont responsables de la misère actuelle.

Il est évident que les ouvriers protestent, et ils ont raison. L'Union générale des syndicats lance une initiative demandant la consultation du peuple sur la question des indemnités à accorder aux princes déchus. L'attitude prise par les ouvriers rencontre la sympathie des milieux bourgeois et il est certain dès aujourd'hui que le nombre de signatures nécessaires sera atteint. Nous souhaitons que le peuple allemand donne ici une preuve de ses idées républicaines en décidant par des millions de voix la déchéance des princes sans leur accorder aucune indemnité.

**Turquie.** L'Assemblée nationale de Turquie vient d'adopter un important projet de loi réglementant les conditions du travail dans ce pays. Cette loi contient des dispositions sur la déclaration que les employeurs industriels sont tenus de faire chaque année du nombre de leurs ouvriers et de la nature, du lieu et des conditions du travail. Elle interdit l'emploi des enfants âgés

de moins de 12 ans dans toute entreprise, et défend de faire travailler dans les mines des jeunes gens qui n'ont pas atteint leur dix-huitième année. La nouvelle loi prescrit une journée de travail maximum de 10 heures, qui doit comprendre au moins une journée de repos, et une semaine maximum de 60 heures. Elle limite à 6 heures, y compris une heure de repos, la durée quotidienne du travail dans les mines — cette période étant calculée à partir de l'entrée dans la mine du premier ouvrier jusqu'à la sortie du dernier —; elle réglemente les heures supplémentaires et stipule que la rémunération, dans ce cas, sera égale au tarif normal, majoré de 50 % au minimum. Enfin, elle interdit le travail de nuit des jeunes gens âgés de moins de 17 ans. On trouvera la traduction complète du texte de cette loi dans un numéro récent des *Informations sociales*, périodique hebdomadaire publié par le Bureau international du travail.

Il est intéressant de rappeler que, dans son rapport à la dernière session de la conférence internationale du travail, le directeur du Bureau international du travail a déclaré que, bien que la République turque ne fasse pas partie de l'Organisation internationale du travail, des rapports constants sont maintenus, dans un but d'information mutuelle, entre le Bureau et les services ministériels d'Angora et les représentants diplomatiques de la Turquie à l'étranger.



## Le coût de la vie.

| Dates                     | Index <sup>1</sup>        |                                                        |                        |       |         |        |
|---------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------|-------|---------|--------|
|                           | Office fédéral du travail | Union suisse des sociétés de consommation <sup>3</sup> | Offices de statistique |       |         |        |
|                           |                           |                                                        | Bâle <sup>2</sup>      | Berne | St Gall | Zurich |
| 1914 Juin .               | 100                       | 100                                                    | 100                    | 100   | 100     | 100    |
| 1919 Juin .               | —                         | 254                                                    | —                      | —     | —       | 233    |
| 1920 Juin .               | —                         | 239                                                    | 205                    | —     | —       | 233    |
| 1921 Juin .               | 209                       | 210                                                    | 188                    | —     | —       | 209    |
| 1922 Juin .               | 155                       | 157                                                    | 168                    | 166   | —       | 157    |
| 1923 Juin .               | 165                       | 161                                                    | 148                    | 169   | —       | 166    |
| 1924 Janvier              | 169                       | 170                                                    | 160                    | 174   | —       | 172    |
| 1924 Juin .               | 168                       | 166                                                    | 162                    | 172   | —       | 166    |
| 1924 Déc. .               | 170                       | 172                                                    | 157                    | 174   | —       | 171    |
| 1925 Janvier              | 168                       | 171                                                    | 159                    | 173   | —       | 170    |
| 1925 Février              | 168                       | 168                                                    | 156                    | 175   | —       | 167    |
| 1925 Mars .               | 167                       | 169                                                    | 157                    | 174   | —       | 167    |
| 1925 Avril .              | 165                       | 169                                                    | 156                    | 172   | —       | 165    |
| 1925 Mai .                | 165                       | 167                                                    | 155                    | 172   | —       | 164    |
| 1925 Juin .               | 166                       | 168                                                    | 155                    | 171   | —       | 165    |
| 1925 Juillet .            | 166                       | 167                                                    | 155                    | 167   | —       | 164    |
| 1925 Août .               | 164                       | 165                                                    | 154                    | 167   | —       | 163    |
| 1925 Sept. .              | 165                       | 165                                                    | 157                    | 169   | —       | 166    |
| 1925 Octobre              | 163                       | 163                                                    | 155                    | 167   | —       | 163    |
| 1925 Nov. .               | 163                       | 163                                                    | 154                    | 167   | 161     | 161    |
| 1925 Déc. .               | 162                       | 163                                                    | 154                    | 166   | 161     | 162    |
| 1926 Janvier <sup>4</sup> | 166                       | 161                                                    | 155                    | 173   | 160     | 168    |

<sup>1</sup> Alimentation, chauffage, éclairage, habillement et loyer.

<sup>2</sup> Janvier 1912 = 100, denrées alimentaires exclusivement.

<sup>3</sup> Denrées alimentaires exclusivement.

<sup>4</sup> Première inclusion d'habits et loyer.